006-210600060-20240411-2024\_04\_010-DE Reçu le 16/04/2024

REPUBLIOHE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune d'ASPREMONT (06790)

## Séance du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

<u>Date de</u> <u>convocation</u>: 05.04.2024

#### **Présents**:

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
Mme VONNER Isabelle
M. BARBIER Olivier.
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

### Excusés avec procuration:

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

<u>Absente excusée</u> : Madame PERNOT Chantal

**Absent:** Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice: 19

Présents : 11 Pouvoirs : 6 Votants : 17

#### AR Prefecture

# SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES 006-21 ACTIVITES POUR LE DE ELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES

Vu le reglement departemental des aides aux collectivités,

Considérant que le Département soutient le milieu artistique avec la multiplication des événements qui font appel à des artistes, mais également avec un soutien actif aux actions culturelles des associations et des communes sur l'ensemble du territoire départemental.

Madame Patricia FAYOLLE propose d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 20 000 euros auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la programmation de ses activités culturelles,

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 20 000 euros auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour la programmation 2024 de ses activités culturelles de la commune.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024

Le Maire,

Pascal BONSIGNORE